

Amendement organique
NFU 44051

ORGACAL 52

Poids de matière Organique 52%

- Amendement haute performance
- Des matières premières organiques sélectionnées (tourteaux végétaux, pulpe de raisin, base humique fermentée)
- Produit organique composté élaboré, de haute qualité
- Bouchonnage à froid (BPF) pour un meilleur respect de la matière et de la vie microbienne
- Reconstitue, entretien et stimule la fertilité naturelle des sols
- Utilisable en Agriculture Biologique
- Innocuité garantie

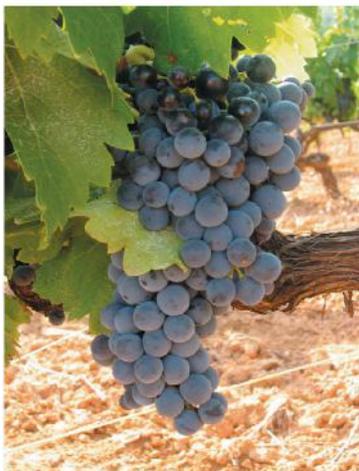


Produit utilisable en Agriculture Biologique
en application du RCE N°834/2007



CS 40012
30205 BAGNOLS SUR CÈZE Cedex

GP
NATURE



ORGACAL 52

ANALYSE SUR BRUT

Matière sèche	76%
Matière organique végétale	52%
Azote organique	2%
Anhydride phosphorique	1%
Oxyde de potassium	1,5%
Carbonate de calcium CAO	10%
C/N	15%
ISMO en % de la MO	84,2%

RENDEMENT POTENTIEL EN HUMUS STABLE

436 Kg/tonne

PRÉCONISATION ORGACAL 52

ORGACAL 52 s'utilise sur toutes cultures

DOSE D'EMPLOI

Maraîchage - Horticulture 1 à 3 tonnes/Ha
Viticulture – Arboriculture 3 à 5 tonnes/Ha

Les doses d'emploi sont données à titre indicatif et doivent être adaptées en fonction des cultures, types de sols et pratiques culturales

CONDITIONNEMENT

Produit disponible en poudre ou bouchons (bouchonnage à froid)

- Sac de 25 kg PPH de 1200 kg
- Big Bag de 500 kg
- Vrac et bennes sur pieds

CS 40012

30205 BAGNOLS SUR CEZE Cedex

GP
NATURE